

Vendée : la Covid-19 n'a pas refroidi les envies de mariage

Les conditions imposées par le Gouvernement (couvre-feu, repas à l'extérieur...) devraient conduire les couples vendéens à organiser leur mariage en deux temps.



Les premiers mariages de l'année devront composer avec des restrictions sanitaires : jauge d'accueil limitée à 35 %, interdiction d'organiser des repas à l'intérieur, danse à l'extérieur.

Par **Augustin Flepp**

Publié le 12 Mai 21 à 13:32

Le Journal du Pays Yonnais

Mon actu

Suivre ☆

L'annonce était très attendue par les acteurs du mariage. Dans une lettre envoyée jeudi 6 mai à l'**Union des professionnels solidaires de l'événementiel** (UPSE), le chef du cabinet du **président de la République** a confirmé la mise en place d'un **protocole sanitaire** permettant la reprise des mariages à partir du 19 mai.

Un soulagement pour les futurs mariés dont certains en sont à leur deuxième, voire à leur troisième report.

« De nombreux couples ont vécu des choses difficiles, la pandémie les a empêchés de déclarer leur amour en famille, souligne Eugénie Maison, gérante du **château de la Chevalerie**, à **Sainte-Gemme-la-Plaine**.

Aujourd'hui ils sont heureux d'entrevoir le bout du tunnel et de pouvoir réaliser leur rêve, quelles que soient les conditions. »

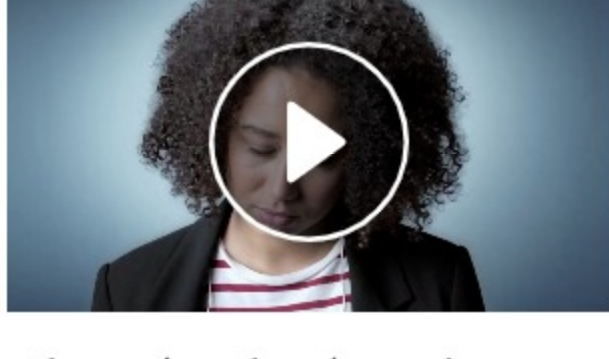
Fort heureusement, la Covid-19 n'a pas découragé jeunes et moins jeunes à se porter la bague au doigt.

Céline Troger et Olivier Brochard, couple Yonnais, ont l'intention de se marier le 10 juillet. Un projet de longue date. « Nous avons acheté les alliances il y a plus de quatre ans, nous étions vraiment décidés à aller jusqu'au bout pour le meilleur et pour le pire », assure Olivier Brochard.

Planning complet

Après une année 2020 quasi blanche, le planning des propriétaires des salles de réception affiche complet.

« Tous les créneaux sont pris jusqu'à la fin de l'année. Il nous reste de la disponibilité qu'à partir de février 2022 », indique **Judicaël Rouzineau**, gérant du **domaine de l'Oiselière**, à **Chauché**.



Des dents saines

Des solutions efficaces, fondées sur la science

Sponsorisé par Elmex

Voir Plus

« Il y a même des réservations pour 2024 », relève Elise Klein, responsable commerciale du magazine annuel *Se marier en Vendée*.



Le domaine de la Gerberie à Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine.

Les premiers mariages de l'année devront toutefois composer avec les contraintes imposées par le Gouvernement comme la jauge d'accueil limitée à 35 %, l'interdiction d'organiser des repas à l'intérieur et le couvre-feu à 21 h jusqu'au 9 juin, puis à 23 h jusqu'au 30 juin. Cette reprise sous condition n'a pas convaincu tous les professionnels du mariage.

Mariages reportés

À **Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine**, Romain Guivaudeau, le gérant du **domaine de la Gerberie**, a préféré décaler toutes les réceptions du mois d'avril, mai et juin après le 30 juin, date à laquelle les contraintes sanitaires imposées aux établissements recevant du public devraient être largement assouplies.

Avec l'accord de nos clients, nous avons organisé des plans B pour reprogrammer leur cérémonie en semaine, l'été prochain, voire l'année prochaine. Au total, quatorze mariages ont été reportés dont un tiers a été annulé totalement

Romain Guivaudeau, propriétaire du domaine de la Gerberie

La configuration de son domaine, situé à proximité d'un camping, ne lui permettait pas de maintenir la piste de danse à l'extérieur au mois de juin, comme le prévoit le protocole du Gouvernement.

Mariage en journée

L'application du couvre-feu ne devrait pas poser de problèmes aux familles vendéennes, habituées à se marier en journée.

« C'est une tradition très vendéenne et cela perdure, reconnaît Eugénie Maison. Les gens se mettent à table à 14 heures, tout le monde profite de tout le monde, y compris les grands-parents ». Les plus nocturnes devront patienter un peu.

Aucune dérogation au couvre-feu ne sera accordée pour les locations de salles, a fait savoir le cabinet de Jean Castex au *Parisien*. Ce qui signifie que le bal ne pourra pas se poursuivre au-delà de 21h/23h.

De l'aveu de plusieurs professionnels interrogés, certains couples ayant maintenu leur date au printemps auraient l'intention de se marier en deux temps : une première cérémonie à la mairie, puis un grand mariage reporté en septembre ou octobre prochain.

Globalement, **la tendance s'oriente vers des réceptions en plus petit comité**. L'UPSE estime que le nombre d'invités à table ne devrait pas dépasser en moyenne les 100 personnes, au lieu de 110 en temps normal.

Les futurs époux miseront sur la qualité plutôt que la quantité. « Les mariages au rabais, nos clients ne sont pas trop fans, sinon ils préfèrent décaler, voire annuler », fait savoir Judicaël Rouzineau.

« Les prestataires avec qui je collabore me signalent que leurs clients s'octroient un budget plus important pour la décoration et le traiteur, observe Elise Klein. Il y a une véritable envie de se faire plaisir. » ●